REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260227-24_2026-DE

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept février, à, dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Date de la convocation : 19/02/2026
Date d'affichage : 19/02/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Monsieur Emile DOHOLLOU a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 24/2026 :
Vote du Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la reprise anticipée du résultat provisoire 2025 au BP 2026 et à l'affectation du résultat du Budget commune, de voter le Budget Primitif 2026 :

Section de fonctionnement :
Dépenses = Recettes = 496 800,00 €

Section d'investissement :
Dépenses = Recettes = 978 614,44 €

Soit un total de 1 475 414,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE le Budget Primitif 2026 ;**
- **AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Emile DOHOLLOU